



Etablissement Catholique
Maternelle – Ecole – Collège
Lycée Général & Technologique,
Lycée Professionnel
Enseignement Supérieur
Centre de Formation Continue

COLLEGE LA SALLE
Adresse postale : BP 50165 – 84008 AVIGNON CEDEX 1
Tél. : 04.90.14.56.56 - Fax : 04.90.14.56.66
E-Mail : responsable.college@lasalle84.org
Site : www.lasalle84.net

La Salle Avignon site Centre-Ville :
9 Rue N.D. des Sept Douleurs - AVIGNON

La Salle Avignon site Montalembert :
27 Boulevard Montesquieu – AVIGNON

Circulaire de rentrée des classes

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Chers Collégiens, Chers Parents,

Il faut déjà penser à la prochaine rentrée scolaire et l'objet de ce courrier est de vous apporter toutes les informations utiles.

Notre volonté est de permettre la réussite de tous, dans un cadre constructif et responsable. L'éducation est toujours une œuvre collective et je tiens à vous remercier de votre adhésion au projet d'établissement qui est un gage de réussite et de cohérence éducative.

C'est bien « ensemble et par association » que nous arrivons à rendre votre jeune acteur de sa propre construction humaine, spirituelle et intellectuelle.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle-Avignon se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le Chef d'Etablissement,
F. LEVASSEUR

L'Adjoint au Chef d'Etablissement,
Directeur du Collège,
F. COSSIN

L'Adjoint au Chef d'Etablissement,
Responsable de la Pastorale,
E. LESPAGNOL

INFORMATIONS GENERALES

◇ Structures de l'établissement

- Chef d'Etablissement coordonnateur **M. LEVASSEUR**
- Adjoint au chef d'Ets directeur du collège **M. COSSIN**
- Adjoint au chef d'Ets responsable de la pastorale **M. LESPAGNOL**
- Directrice des études site Montalembert **Mme PLANTEVIN**
- Responsable vie scolaire site Montalembert **Mme LACROUX**
- Conseiller d'orientation **M. COTTA**
- Coordinatrice des échanges **Mme CHAROLS**
- Responsable du pôle social, attachée de gestion **Mme CANTAGREL**
- Responsable du pôle financier, économiste **M. MOLINER**
- Secrétariat de Direction **Mme BERTRAND**
- Secrétariat Vie Scolaire Collège site Montalembert **Mme VALLESPI**
- animateur en pastorale **Mme BEAUD et M. AMISI**
- Comptabilité **Mmes TOURBILLON, LUNET et GRANGIER**
- Standard et Accueil **Mme GONZALEZ & M. AUDOYER**
- Infirmier **Mme COLLIGNON**
- Gérant restauration **M. BRAMBATI**
- Chef cuisinier site Montalembert **M. ALBALADEJO**
- Responsable du service technique et sécurité **M. ROSELLO**
- C.D.I. site Montalembert **Mme CLAVEL**

N.B : le STANDARD fonctionne tous les jours de 07 h 30 à 18h45 sauf le vendredi fermeture à 18h30. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

◇ **La tutelle Lasallienne**

Appartenant à la tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon. A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne

◇ **Des Instances Indispensables à la vie de notre établissement**

- 1 - L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) - Présidente : **Mme CRET.**
 - ❖ est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C,
 - ❖ participe aux conseils de classes,
 - ❖ s'investit dans l'aspect "festif" (loto, kermesse...), éducatif, pastoral et dans ses diverses commissions de travail
 - ❖ est présente et propose des thèmes d'actions au sein du Conseil d'Etablissement,
 - ❖ peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
 - ❖ organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le 02/10/2018 à 18h30)

- 2 - L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. ANDREANI.**

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

◇ **Bulletins et documents officiels**

Pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}

Fin du premier semestre le 18 janvier 2019

Fin du second semestre le 14 juin 2019

Pour les 3^{èmes}

Fin du 1^{er} trimestre le 23 novembre 2018

Fin du 2^{ème} trimestre le 1^{er} mars 2019

Fin du 3^{ème} trimestre le 7 juin 2019

Les familles doivent conserver les originaux des bulletins, documents officiels.

Aucun duplicata ne peut être délivré.

◇ **Professeur principal**

Il est le principal interlocuteur pour les parents en ce qui concerne les problèmes scolaires (leçons, méthodes, organisation, résultats...).

Tout rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur, doit être demandé **par écrit**, dans des délais raisonnables, sur le **carnet de correspondance**.

◇ **Responsable de vie scolaire**

Les familles devront s'adresser directement à **Valérie LACROUX** pour tout ce qui concerne la vie scolaire et les absences.

◇ **Des activités, des animations**

- entre 11h45 et 13h30 rencontres interclasses, activités diverses, documentation, bibliothèque...
- après 16h15 la semaine ou le mercredi après-midi, Association Sportive dont tous les élèves qui le souhaitent peuvent bénéficier.

◇ **L'assurance Scolaire** : l'établissement ayant souscrit un contrat de groupe, tous les élèves sont pris en charge pour la durée de l'année scolaire y compris les vacances. Cette assurance n'intervient qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. A l'occasion de chaque **déclaration d'accident à l'infirmerie**, une feuille donnant toutes les précisions sera distribuée.

◇ **La demi-pension** : par défaut, la facturation de la demi-pension est établie sur 4 repas par semaine. Toutefois, de manière à pouvoir s'adapter à l'emploi du temps de l'élève, il est possible, en début d'année, de choisir les jours de la semaine (au minimum 3 repas) où l'élève prendra son repas dans l'établissement et sera donc considéré comme demi-pensionnaire. Ce choix doit impérativement intervenir avant le **21 septembre 2018** par écrit au directeur adjoint du collège et déposé au secrétariat de vie scolaire. **Il sera définitif et identique pour chaque semaine de l'année.**

◇ **Les bourses du collège** : les dossiers de bourses doivent être constitués chaque année. L'imprimé sera remis aux élèves courant septembre. L'attribution est **soumise à un barème**. Les élèves de **3^{ème}** qui poursuivront leur scolarité en lycée devront constituer le dossier de bourses pour l'année suivante en janvier 2019. Les barèmes seront distribués en janvier 2019 aux enfants.

◇ **Transports Scolaires** : certains abonnements de transports scolaires (bus ou train) et ce, quel que soit le régime de l'enfant, ouvrent droit à une subvention versée par le Conseil Général. Les imprimés peuvent être retirés auprès du Secrétariat Vie Scolaire (sauf pour les élèves domiciliés dans les Bouches du Rhône qui doivent eux-mêmes s'adresser à leur Mairie ou Conseil Départemental). Pour les lignes TCRA (bus de ville), les imprimés doivent être retirés directement au bureau TCRA.

◇ **Aides financières** : les familles bénéficiaires du R.S.A. doivent se signaler au Secrétariat Vie Scolaire car certaines subventions départementales leur sont destinées. Dans certaines conditions quelques familles peuvent bénéficier d'une aide spécifique (s'adresser à M. COSSIN.)

LA RENTREE DES CLASSES DES ELEVES EST FIXEE :

Pour les élèves de 6^{èmes} et 5^{èmes}

LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

Le jour de la rentrée, les élèves viennent uniquement avec cartable, cahier de brouillon et trousse.

Pour les 6^{èmes}

- Accueil des élèves de 6ème dans les classes à 10h00 par les professeurs principaux
Horaires de la journée : 10h00-11h45 / 13h30-16h15
- **16h30 réunion d'informations pour les parents avec le professeur principal**

Les classes de 6^{ème} ont été construites en tenant compte des trois choix de thème et des souhaits de covoiturage.

Pour les 5^{èmes}

- Accueil des élèves de 5ème dans les classes à 14h00 par les professeurs principaux
Horaires de la journée : 14h00-16h15

**Une journée découverte de la classe est prévue :
Le mardi 4 septembre 2018 pour tous les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}**

Pour les élèves de 4èmes /3èmes

MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

- Pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}** - Accueil des élèves dans les classes à 13h30 par les professeurs principaux :
Horaires de la journée : 13h30-16h15

En ce qui concerne la constitution (*sous notre seule autorité*) des classes de 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}, nous avons reçu de nombreuses demandes de regroupement d'élèves dans une même classe. Vu la complexité des emplois du temps et des priorités pédagogiques nous n'avons pas pu répondre favorablement à toutes ces demandes.

Seuls les changements selon les options (LCA, Bi-langue) ou les LV2 seront pris en compte le jour de la rentrée.

Pour les fournitures scolaire, consultez le site de l'établissement www.lasalle84.net espace parents collège

Horaires habituels du Collège

8h00-12h05 pour la matinée

13h40 -17h15 pour l'après-midi

Attention les élèves devront être présents cinq minutes avant le début des cours.

Une étude du soir est proposée pour tous les collégiens.

L'étude fonctionne du lundi au jeudi de 17h25 à 18h15. Une participation financière est demandée aux familles.

Pour nous permettre d'organiser ce service dans les meilleures conditions, nous demandons aux parents intéressés de remplir et renvoyer la partie « étude » de l'annexe.

DEBUT DE L'ETUDE : LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2018-2019 :

| | | | | |
|-------------------------|---|--------------------------|----------|-------------------|
| - Congés de Toussaint : | du vendredi | 19/10/18 après la classe | au lundi | 05/11/18 au matin |
| - Congés de Noël : | du vendredi | 21/12/18 après la classe | au lundi | 07/01/19 au matin |
| - Congés d'hiver : | du vendredi | 08/02/19 après la classe | au lundi | 25/02/19 au matin |
| - Congés de printemps : | du vendredi | 05/04/19 après la classe | au mardi | 23/04/19 au matin |
| - Pont de l'ascension : | du mercredi | 29/05/19 après la classe | au lundi | 03/06/19 au matin |
| - Congés d'été : | En fonction des contraintes ministérielles. | | | |

ACOMPTE et PRELEVEMENTS

➤ N'OUBLIEZ PAS DE REGLER VOTRE ACOMPTE AU MOIS D'AOUT ◀

Paiement mensuel et trimestriel : l'acompte est à verser courant août 2018. Il doit correspondre à un mois si vous avez opté pour le paiement mensuel, et à un trimestre si vous avez opté pour le paiement trimestriel.

| | PAIEMENT MENSUEL | PAIEMENT TRIMESTRIEL |
|-------------------------------|------------------|----------------------|
| Scolarité | 112,40 € | 375 € |
| Scolarité + ½ pension 4 jours | 200,60 € | 669 € |
| Scolarité + ½ pension 3 jours | 178,70 € | 596 € |

La **facture annuelle sera éditée durant le mois d'octobre 2018**. Elle tiendra compte de cet acompte versé en août 2018 ainsi que des arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription. De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au thème ou projet classe de votre enfant seront également portés sur la facture. Les mensualités ou trimestrialités seront donc mises à jour à compter de novembre 2018.

Prélèvement automatique mensuel : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué vers le 15/08/18.

Prélèvement automatique trimestriel : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué le 10/09/18.

MANUELS ET MATERIEL SCOLAIRES

Les manuels scolaires nécessaires, **le cahier de textes et de correspondance propre au collège**, **les cahiers de TD** ainsi que **le T-shirt pour l'EPS** sont fournis par l'établissement à tous les élèves du Collège.

Particularité : un double jeu de livres **pris en charge par l'OGEC** est attribué aux élèves de 6^{ème} notamment pour éviter le transport.